



AMÉNAGER LE PARCOURS DES VOLAILLES



2^{ème} partie : La plantation d'arbres fruitiers

Les productions avicoles biologiques et de plein air connaissent un essor certain dans notre région. Cependant, les parcours extérieurs des volailles qui accompagnent ces productions sont généralement non aménagés et sous utilisés en Wallonie. Or, un aménagement ad hoc du parcours (arborisation et couvert herbacé) a de nombreux avantages. Dans un premier article (Wallonie Elevages de juin 2016), nous avons développé les avantages et les principes d'une bonne arborisation, pour une valorisation maximale du parcours par les volailles. Dans l'article qui suit, nous parcourons le procédé optimal pour planter et protéger les arbres sur le parcours.

M. Jacquet, avé asbl, Service technico-Economique et A. Rondia, CRA-W

Un groupe de travail s'est constitué pour étudier et promouvoir l'aménagement des parcours volailles en Wallonie (couverts, arborés et herbacés). Il est composé de membres du CRA-W, de la production, de la DGARNE, de la SOCOPRO et de l'awé.

QUAND PLANTER ?

Les arbres fruitiers sont plantés, généralement à racines nues, de novembre à mars-avril (en-dehors des périodes de gel). (N.B. : La plantation en début de période est préférable, pour favoriser la reprise de l'arbre dans le cas d'un printemps sec).

QUE PLANTER ?

Si le projet de valorisation fruitière est déterminant dans le choix des espèces, les spécificités climatiques et la variation pédologique de la parcelle influencent aussi le choix des espèces, variétés et sujets porte-greffes. Par exemple, les cerisiers sont plus sensibles à l'humidité du sol ; le choix de pruniers sera mieux approprié dans une zone où le sol est plus lourd et moins drainant.

QUELLE FORME D'ARBRES (BT, MT, HT) (1) ?

Souvent, le parcours volailles est destiné à être pâturé de manière alternée ou occasionnelle par des bovins ; au quel cas, le choix d'arbres de haute tige (HT) s'impose naturellement.

POUR UNE BONNE FÉCONDATION ...

La majorité des variétés d'arbres fruitiers sont autostériles. Elles ont besoin pour être fécondées, du pollen d'une autre variété. Il faut donc planter au moins deux arbres de variétés différentes et compatibles. Il faut non seulement que les arbres se fécondent en produisant du pollen compatible, mais il faut encore qu'ils fleurissent au moins quelques jours ensemble !

Pour favoriser une bonne fécondation, il est préférable de former des blocs d'un même type de fruit plutôt que de longues lignes parallèles. Les abeilles sont plus efficaces pour butiner un groupe d'arbres que de passer d'un arbre à l'autre sur une longue ligne.

(1) *Basse tige (BT) : 1^{ères} branches à partir de ± 70 cm du sol.
Moyenne tige (MT) : 1^{ères} branches à partir de ± 1,20 m du sol.
Haute tige (HT) : 1^{ères} branches à partir d'environ 2 m du sol.*

1. LE PLAN DE PLANTATION

Il tient compte :

- du nécessaire éloignement des arbres plantés d'un bâtiment ou d'une lisière de bois ;
- de distances de plantation intra et interlignes préconisées (par exemple 12 m dans la ligne, 15 m entre les lignes) ;
- de l'entretien futur du sol, en permettant le passage d'engins mécaniques ;
- de ce qui a été évoqué plus haut, s'agissant de la fécondation, en rapprochant les variétés pollinisatrices des variétés à féconder.

2. LE PIQUETAGE DU TERRAIN

Le piquetage consiste à poser des jalons sur le terrain pour déterminer l'emplacement de chaque arbre.

Il nécessite au moins 2 personnes, équipées d'un décimètre. Outre la simple mesure des distances inter et intra lignes, le décimètre va permettre en appliquant le théorème de Pythagore, de tracer des perpendiculaires.

De petits jalons sont à prévoir pour indiquer l'endroit où l'arbre sera planté.

De plus, pour chaque arbre, 2 petits jalons seront installés dans le sens de la ligne à équidistance de l'emplacement de l'arbre. Ces 2 jalons et la règle à planter (*) , vont permettre de déterminer la position de l'arbre lorsque le trou de plantation sera réalisé.



(*) La règle à planter (au moins 2,5 m de long) et les 2 petits jalons plantés dans le sens de la ligne, à équidistance de l'emplacement prévu pour l'arbre, vont permettre de retrouver ce dernier, lorsque le jalon qui le matérialisait aura disparu avec le trou de plantation.

3. LE TROU DE PLANTATION

Après avoir dégagé les mottes d'herbe sur une surface de 0,8 à 1 m², creusé sur ± 50 cm de profondeur, en séparant la première couche de terre arable et la terre du dessous, on peut encore ameublir le fond du trou avec une fourche-bêche, pour faciliter la pénétration des racines.

4. LA PROTECTION CONTRE LES RONGEURS

Il y a grand intérêt à prévoir une protection des racines contre les campagnols, en plaçant dans le trou de plantation un panier en treillis (mailles hexagonales de 13 à 16 mm).

Le panier est confectionné en réalisant successivement le cylindre puis le fond (voir photo). La hauteur du panier doit être supérieure à la profondeur du trou de plantation, de manière à pouvoir in fine, rabattre le grillage au-dessus, pour épouser le tronc de l'arbre. Il faut donc prévoir une largeur de treillis en conséquence (un mètre de large par exemple).

5. LA PLANTATION PROPREMENT DITE

Le panier est placé dans le trou de plantation, équidistant entre les



*Protection contre les rongeurs :
1. Création du cylindre : Pour un panier de 80 cm de diamètre par exemple, il faudra une longueur de : 80 cm x 3,14, soit 2,51 m, auxquels il faut ajouter environ 20 cm pour fermer le cylindre.*

2 jalons repères.

Dans un premier temps, de la terre est jetée dans le panier pour former un dôme dont la hauteur sera ajustée avec de la terre fine pour atteindre un niveau de plantation correct : le point de greffe doit se situer 10 à 15 cm au-dessus du niveau du sol.

Avant de positionner l'arbre en utilisant la règle à planter, son système racinaire est paré : coupez l'une ou l'autre éventuelle racine abimée ou trop longue. La bonne terre arable est alors disposée autour des racines pour fournir tous les nutriments nécessaires à la reprise de l'arbre.

On veillera à bien tasser régulièrement la terre notamment autour des racines pour assurer un bon contact.



Le point de greffe doit in fine se situer 10 à 15 cm au-dessus du sol. Bien tasser, et tenir compte d'un tassement ultérieur !



Le treillis est rabattu jusqu'à épouser le tronc.



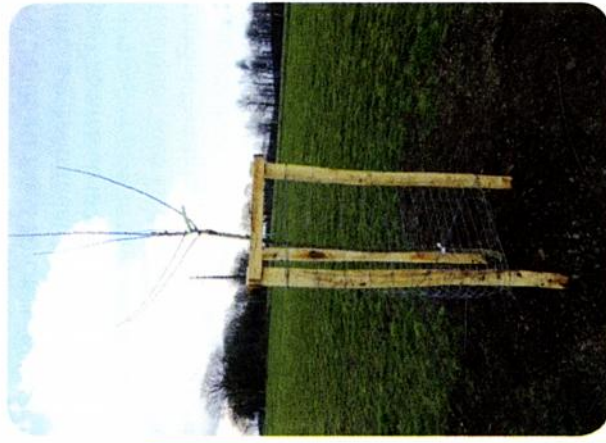
2. Façonnage du fond de panier.

Le trou est rebouché avec la terre riche en humus à proximité des racines et avec la terre de sous-sol aux endroits les plus éloignés, en veillant toujours à bien tasser.

On peut mettre l'équivalent d'une brouette de fumier, pas dans le fond du trou, mais plus haut (et pas directement sur les racines).

6. LA PROTECTION CONTRE LE BÉTAIL ET LE GIBIER

Si le parcours est pâturé de façon alternée ou occasionnelle par des bovins, il faudra assurer aux arbres une protection, durant une quinzaine d'années au moins.



Protection vis-à-vis du bétail.

Un système parmi d'autres, consiste à placer autour de l'arbre, 3 piquets équidistants de l'ordre d'un petit mètre. Les piquets de châtaignier non traités ont une durabilité de 15-20 ans et d'avantage, pour ceux d'acacia.